ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

PAC

Question écrite n° 96825

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'insertion du neuvième chiffre de la nomenclature douanière communautaire. En effet, le Gouvernement s'était engagé au moment du débat sur la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, de travailler sur cette disposition. Cette information est déterminante pour la connaissance des marchés à l'export des produits et profiteraient à l'ensemble des opérateurs économiques de la filière vitivinicole française. Ainsi, elle souhaiterait donc connaître l'avancée de ce travail par le Gouvernement.

Texte de la réponse

La profession vitivinicole demande, depuis de nombreuses années, à rendre obligatoire l'utilisation du neuvième chiffre de la nomenclature douanière dans les échanges intracommunautaires afin d'intégrer les subdivisions statistiques nationales comme le permet la réglementation communautaire. L'intérêt que le secteur vitivinicole français porte à la qualité des statistiques sur les expéditions de vins français à destination des autres États membres est légitime. L'introduction d'une telle disposition permettra un suivi statistique plus précis et une meilleure connaissance des marchés, qui profiteront à l'ensemble des opérateurs économiques de la filière vitivinicole française. Le Gouvernement, conformément aux engagements pris par le ministère chargé de l'agriculture au moment du débat parlementaire de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, étudie les conditions dans lesquelles le renseignement des subdivisions statistiques nationales pourrait être rendu obligatoire dans les échanges intracommunautaires.

Données clés

Auteur : Mme Gisèle Biémouret
Circonscription : Gers (2e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 96825
Rubrique : Agriculture
Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire
Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13851
Réponse publiée le : 1er février 2011, page 920